

***LA COURSE DE TACOTS EST ANNULÉE.**

FÊTE NATIONALE 2013



**23 JUIN AU PARC DES BERGES ET
24 JUIN AU PARC DES ANCÊTRES**



**DÉBUT DU CAMP DE JOUR
25 JUIN PROCHAIN
INFORMATIONS:
418 286-6966**



**TOURNOI PROVINCIAL DES JARDINS
3 VS 3 / 19-20-21 JUILLET
INFORMATIONS:
418 913-0571**

À NOTER

Le journal municipal

Une voie de choix
fera relâche en
juillet.

La prochaine
parution du
journal
municipal est
prévue le:

23 août 2013.

Hôtel de ville

297, 1^{re} Avenue,
Portneuf, Québec
GOA 2Y0
www.villedeportneuf.com

Tél.: 418 286-3844

Fax: 418 286-4304

Courriel:

info@villedeportneuf.com

TRAVAUX PUBLICS
(urgence):

418 808-8084

LOISIRS:

418 286-3844 poste
28

Courriel:

loisirs@villedeportneuf.com

CENTRE DES LOISIRS:
418 286-6966

SÉCURITÉ PUBLIQUE
418 520-7471

EN CAS D'URGENCE:
911



Carrefour F.M. Portneuf
 Groupe de Café-causerie à Donnacona, les jeudis aux 2 semaines, de 13h30 à 15h30. Venez partager avec nous sur différents sujets, faire des sorties et surtout rencontrer de nouvelles personnes. Bienvenue à tous et à toutes.
 Pour informations : 418 337-3704 / sans frais : 1 888 337-3704

**Si vous souhaitez faire paraître une
 publicité,
 contactez-nous au: 418 286-3844 poste
 21**

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB
 AU:
WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

dépositaire du gref de
 Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
 Arpenteur-Géomètre



2, Place de l'Église
 Cap-Santé (Québec)
 G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
 Téléc.: 418 285-0075

courriel: elortieag@videotron.ca

RAYNALD LECLERC
 N O T A I R E

655 B, de l'Église
 Portneuf (Québec)
 G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
 Télécopieur : 418 286-4977



Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année.

Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est le jeudi 8 à 12h00 pour l'édition d'août.

Le format Word est requis.

Réalisation et mise en page :

Nancy Provencher

Note: dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Nelson Bédard 418 286-3844 Poste 23 maire@villedeportneuf.com	Maire
Philippe Gignac 418 283-3987 philippe.gignac@villedeportneuf.com	Conseiller, district #1 Membre du comité culture et embellissement Représentant achat local
Diane Godin 418 286-6543 dyaneg@globetrotter.net	Conseillère, district #2 Représentante à la table de concertation des aînés de Portneuf Représentante de la ville à l'O.M.H.
Chantale Hamelin 418 286-6910 chantale.hamelin@villedeportneuf.com	Conseillère, district #3 Maire suppléante Membre du comité consultatif d'urbanisme Représentante de la ville à la R.R.G.M.R.P.
Jacquelin Martel 418 286-3775 jacquelin.martel@villedeportneuf.com	Conseiller, district #4 Représentant aux Haltes du Saint-Laurent Représentant au comité de pilotage - plan de développement durable
Esther Savard 418 286-3434 esther.savard@villedeportneuf.com	Conseillère, district #5 Représentante de la ville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale nationale et de Chaudières-Appalaches Représentante achat local Représentante pour le DekHockey
Annick Leclerc 418 913-0513 annick.leclerc@villedeportneuf.com	Conseillère, district #6 Responsable des questions familiales et du volet aînés
<u>Les responsables municipaux (418 286-3844)</u>	
DIRECTION GÉNÉRALE GREFFE SERVICE des TRAVAUX PUBLICS INSPECTION MUNICIPALE SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE SERVICE des LOISIRS INSPECTION de la RACE CANINE BIBLIOTHÈQUES (Le Signet) Denise Vermette	Danielle M. Bédard France Marcotte Denis Dion Jean-François Jourdain Éric Savard Tél.: 418 520-7471 Anaïs Jardon Denise Charest (La Découverte) Johanne Savard

- Dépôt du bordereau de correspondance
- Adoption du procès-verbal du 13 mai 2013+procès-verbal modifié
- Adoption des comptes à payer: \$383 465.00
- Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
- Assemblée de consultation, règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme
- Adoption règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme
- Avis de motion, modification de zonage – élevage de chevaux
- Adoption du premier projet de règlement, élevage de chevaux
- Demande de dérogation mineure, 211, rue Notre-Dame
- Demande de dérogation mineure, 221, rue Hélène
- Demande de dérogation mineure, 1140, avenue Saint-Louis
- Engagement d'un journalier 1
- Proposition pour l'entretien des pistes de ski et sentiers pédestres
- Demande au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- Mandat BPR, offre de services professionnels – remplacement de conduites (secteur sud-est)
- Mandat BPR, offre de services professionnels – remplacement de conduites (secteur sud-ouest)
- Asphaltage prolongement de la rue Paquin
- Achat d'appareils respiratoires
- Réparation unité d'urgence
- Rapport annuel d'activité en sécurité incendie
- Nomination d'un membre au Comité Culture et Embellissement
- Création du Conseil local du patrimoine
- Aménagement nouvelles plates-bandes
- Inscription au congrès de la F.Q.M.
- Granfondo Garneau-Cascades, autorisation de passage
- Entente relative à une contribution pré-transfert – Quai de Portneuf
- Signature lettre d'entente, feux d'artifice
- Autorisation au Dekhockey
- Aide financière à « L'Arche de Kathleen »
- Signature contrat avec RIME

SÉANCE DU CONSEIL



M. Nelson Bédard, maire
de Portneuf

**Prochaine
séance
ordinaire:**

**Lundi, le 10
juillet 2013 à
19h30**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PORTNEUF DU 10 juin 2013**



AVIS PUBLICS

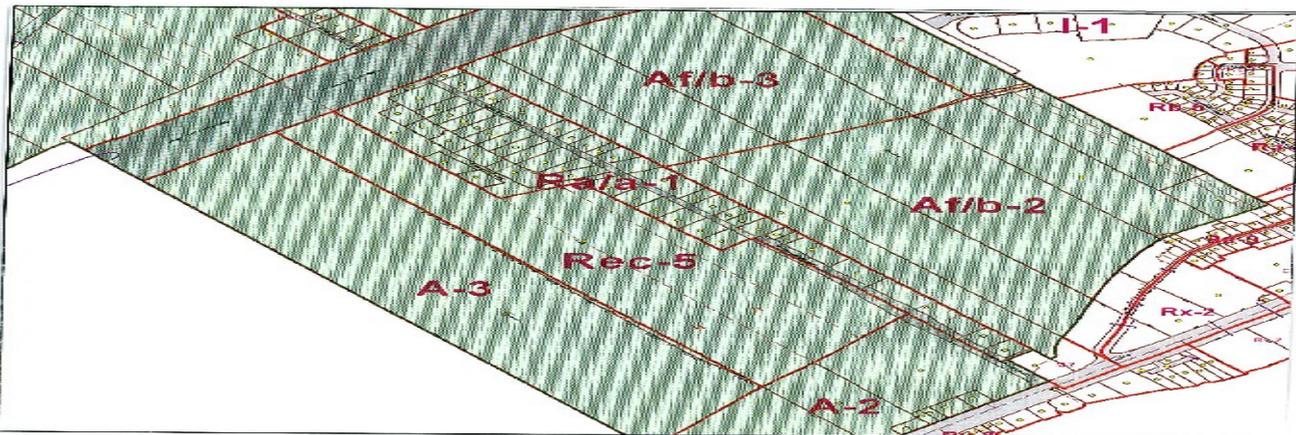
Ville de Portneuf
MRC de Portneuf

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 juin 2013, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement a pour but de permettre l'usage « Élevage de chevaux » dans la zone Ra/a-1.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 juillet 2013 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La zone concernée par le projet de règlement adopté est illustrée sur l'annexe A.



France Marcotte

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance extraordinaire du 6 mai 2013 le règlement suivant :

Modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer une zone résidentielle (Rc-4) de moyenne et haute densité sur le lot 2 980 565

QUE le règlement 124 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le règlement 124 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 17 mai 2013.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 297, 1^{re} Avenue, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Portneuf, ce 20^{ième} jour de juin 2013.



France Marcotte, Greffière

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance extraordinaire du 6 mai 2013 le règlement suivant :

Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin de créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité.

QUE le règlement 128 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 17 mai 2013.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 297, 1^{re} Avenue, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Portneuf, ce 20^{ième} jour de juin 2013.



France Marcotte, Greffière

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance extraordinaire du 6 mai 2013 le règlement suivant :

Modifiant le règlement de zonage #116 afin d'ajouter des usages à certaines zones, de permettre l'agrandissement de zones et l'ajout de normes dans différents articles du règlement de zonage ainsi qu'une modification au plan d'urbanisme numéro 115

QUE le règlement 135 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le règlement 135 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 17 mai 2013.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 297, 1^{re} Avenue, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Portneuf, ce 20^{ième} jour de juin 2013.

France Marcotte

France Marcotte, Greffière

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance ordinaire du 8 avril 2013 le règlement suivant :

« Sur les ententes relatives à des travaux municipaux »

QUE le règlement 140 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 17 mai 2013.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 297, 1^{re} Avenue, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Portneuf, ce 20^{ième} jour de juin 2013.

France Marcotte

France Marcotte, Greffière



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PLAN DIRECTEUR PROVISoire D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PORTNEUF

Objet de l'assemblée publique

Lors de son assemblée tenue le 19 décembre 2012, le conseil de la MRC de Portneuf a approuvé un Plan directeur provisoire d'aménagement et de gestion pour le territoire du Parc naturel régional de Portneuf. Ce territoire fait actuellement l'objet de démarches pour l'obtention d'un statut légal, conformément au cadre de référence gouvernemental relatif à la constitution d'un parc régional sur les terres du domaine public. Le Plan directeur provisoire d'aménagement et de gestion constitue la pierre d'assise de tout le projet de parc. En plus de décrire le territoire, ce document présente le cadre de planification et de développement prévu au cours des prochaines années.

Après avoir recueilli les avis des différents ministères concernés sur le projet, la MRC de Portneuf désire aujourd'hui connaître le point de vue de la population et des intervenants du milieu sur le contenu du Plan directeur provisoire d'aménagement et de gestion. Lors de l'assemblée publique, la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf présentera sommairement le document et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Territoire visé par le projet

Constitué principalement de terres publiques, le territoire du Parc naturel régional de Portneuf est localisé en majeure partie à l'intérieur des municipalités de Saint-Alban et de Saint-Ubalde. Une partie du domaine hydrique comprise dans le parc se retrouve également sur le territoire de la ville de Portneuf et de la municipalité de Rivière-à-Pierre.

Date, endroit et modalités de la consultation

L'assemblée publique de consultation portant sur ledit projet de plan se tiendra à la date et au lieu suivants :

Mercredi le 26 juin 2013 à 19h00
Salle du conseil de la MRC de Portneuf
185, Route 138, Cap-Santé, Qc

La population intéressée et les intervenants du territoire de la MRC de Portneuf peuvent participer à cette consultation, en confirmant au préalable leur présence auprès de madame Stéphanie Poiré par téléphone au 418 285-4616, poste 230, ou par courrier électronique à parcnaturelregional@cldportneuf.com avant le vendredi 21 juin 16h00.

Les personnes et les organismes qui désirent soumettre des représentations écrites peuvent le faire avant 16h00, le vendredi 21 juin 2013, par la poste à l'adresse suivante : Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf, 185, Route 138, Cap-Santé Qc G0A 1L0 ou par courrier électronique à parcnaturelregional@cldportneuf.com.

Une copie du document est disponible pour consultation sur le site de la MRC de Portneuf au www.mrc.portneuf.com dans la section « Organisation » sous l'onglet « Parc naturel régional de Portneuf ».

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 11 JUIN 2013.

Josée Frenette, Directrice et secrétaire-trésorière

Horaire d'été du bureau municipal

Du 25 juin 2013 au 30 août 2013, les heures d'ouverture du bureau municipal seront de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi.

**ATTENTION**

Congés fériés : Prenez note que le bureau municipal sera fermé le **LUNDI 24 juin 2013** en raison de la fête nationale le ainsi que le **LUNDI, 1er juillet 2013** pour la confédération.

Bibliothèque le Signet, secteur sud, École la Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf

La bibliothèque le Signet sera ouverte jusqu'au 26 juin inclusivement. Par la suite, elle sera fermée pour l'été mais sera ouverte le 31 juillet et réouvrira pour revenir à l'horaire normal le 28 août 2013.

N'oubliez pas d'apporter un bon livre avec vous lors de vos déplacements. Bon été et bonnes vacances à tous!

BIBLIOTHÈQUE La Découverte, secteur nord, 500, Carrefour municipal, Notre-Dame, Portneuf

La gagnante du panier cadeau érable est Mme Ghislaine Jobin. Félicitations à la gagnante.

Horaire d'été: La bibliothèque sera ouverte seulement le mardi 16 juillet et le mardi 13 août 2013 de 18h30 à 20h00.

NOUVEAUTÉS LIVRES JUIN 2013	
Exilée	Abbas Ola
Ce pays de rêve tome 2 La déchirure	Langlois Michel
Ce pays de rêve tome 3 Le retour	Langlois Michel
Une femme surveillée	Link Charlotte
Dans le pire des cas	James Patterson
Aux prises avec le mort	James Peter
Une chanson douce	Mary Higgins Clark
La conjuration primitive	Maxime Chattam
Inferno	Brown Dan
Le manipulateur	Grisham John
A moi seul bien des personnes	Irving John
Hop la vie	Fontaine Johanne



C'est à la fois avec tristesse et joie que nous avons vu partir notre collègue Laurent Savard (responsable de l'entretien des bâtiments) pour une retraite des plus attendue!



Nous te souhaitons d'agréables moments et que tu puisses profiter pleinement de tes proches et accomplir tes projets peut-être mis de côté depuis longtemps.



DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES 2013

Un simple petit mot pour remercier la population de Portneuf pour avoir participé en si grand nombre à la distribution de jeunes plants feuillus et résineux le 1 juin dernier dans le stationnement de l'hôtel de ville.

Environ 900 arbres furent distribués à notre population dont l'un des objectifs principaux de cette activité de distribution de plants est de sensibiliser la population de Portneuf à l'importance et au respect de l'arbre et de la forêt.

Taxes municipales – Quatrième versement le 15 juillet 2013

Il est possible de s'inscrire au retrait direct en nous fournissant un chèque « **Spécimen** » portant le numéro matricule du compte que vous désirez payer. Vous aurez une formule d'adhésion à signer. Il est accessible au www.villedeportneuf.com, du menu de la page d'accueil, sélectionnez : « Services municipaux/Formulaire/Adhésion au retrait direct ». Grâce à ce mode de paiement, vous n'aurez plus à vous préoccuper d'effectuer votre paiement car il sera prélevé directement de votre compte bancaire.

Informations additionnelles au 418 286-3844 poste 21

Vous devez demander un permis pour tous travaux

Avant d'effectuer quelques travaux de construction (bâtiment principal et/ou complémentaire), rénovation (intérieure ou extérieure), réparation ou autres que ce soit (installation septique, clôture, démolition, etc...) sans égard au coût de ces travaux, **vous devez communiquer avec l'inspecteur municipal du lundi au jeudi au 418 286-3844 poste 25**, afin qu'il puisse vérifier la conformité réglementaire de vos travaux et émettre, si requis et autorisé, le permis approprié.

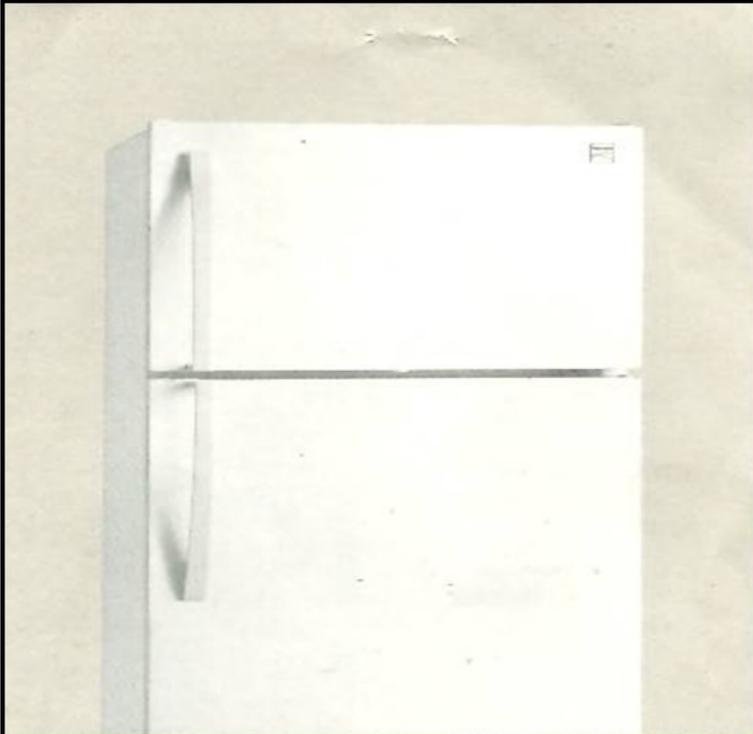
Entreprendre des travaux sans permis, est passible d'une amende !!!

Permis pour l'installation d'une piscine ou d'un spa

Avant de faire l'installation de piscine extérieur permanente, temporaire, gonflable ou autre, vous devez obtenir un permis émis par la municipalité afin de respecter les normes d'implantation et de sécurité. De plus, le propriétaire peut, entre autre, être contraint d'installer une clôture afin de protéger les enfants et les animaux domestiques de la noyade.

Jean-François Jourdain, Urbaniste, 418 286-3844 poste 25

REPLACEMENT DE FRIGO POUR LES MÉNAGES À FAIBLE REVENUS



**PROCUREZ-VOUS
UN FRIGO NEUF À UN PRIX
IMBATTABLE !**

Remplacement de frigo pour les ménages
à faible revenu



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Constituer un ménage à faible revenu (voir le tableau ci-dessous).
- Être propriétaire du vieux réfrigérateur.
- Être responsable de la facture d'électricité.

Nombre d'occupants	Revenu maximal après impôt*
1 personne	19 307 \$
2 personnes	23 498 \$
3 personnes	29 260 \$
4 personnes	36 504 \$
5 personnes	41 567 \$
6 personnes	46 099 \$
7 personnes et plus	50 631 \$

*Source : Statistique Canada, juin 2011.

Pour être admissible au programme, votre vieux réfrigérateur doit :

- avoir été fabriqué avant 1996;
- être fonctionnel et branché;
- avoir un volume intérieur entre 10 pi³ et 25 pi³;
- pouvoir être retiré du logement sans dommage ni contrainte;
- être situé à la même adresse que celle où est livré le nouveau réfrigérateur.

Certaines conditions peuvent s'appliquer.

Pour participer au projet, les ménages admissibles doivent payer, selon le volume du frigo remplacé, la somme de 75 \$, 95 \$ ou 120 \$.

Volume intérieur du frigo*	Dimensions approximatives en pouces (H x L x P)	Contribution du ménage
14 pieds cubes	60 x 28 x 32	75 \$
16 pieds cubes	65 x 28 x 32	95 \$
18 pieds cubes	66 x 30 x 32	120 \$

Pour être admissible au programme, téléphonez au numéro sans frais : 1 877 222-0809

Ayez en mains: Votre facture d'électricité la plus récente.

Une preuve du revenu du ménage (avis de cotisation fédéral le plus récent)

ou

carnet de réclamation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale le plus récent

**Référence Madame Diane Godin,
conseillère et relayeur à la table de concertation des aînées**



Journée d'embellissement

Notre journée d'embellissement a eu lieu le 1^{er} juin sur les terrains de l'hôtel de ville. Malgré le temps incertain, de nombreuses personnes sont venues rencontrer les membres du Comité Culture et Embellissement présents et profiter du don d'arbres offerts par le service des travaux publics. Les plants d'échinacées pourpres ont trouvé preneur rapidement. Le tirage d'un baril de récupération d'eau de pluie a eu lieu en fin d'avant-midi. Félicitations à la gagnante, madame Gisèle Bédard.

Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf

La Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf (SHEP) organise des activités pour les gens qui s'intéressent au jardinage sous toutes ses formes. Adresse du site de la SHEP : www.sheportneuf.fsheq.org. Voici la prochaine activité :

Samedi, 17 août 2013, Excursion horticole, frais d'excursion
(Les détails seront donnés ultérieurement. Surveillez le site de la SHEP)

Profitez du beau temps pour embellir votre environnement. Quelques fleurs ici et là, une jardinière accrochée au balcon, des arbustes, il n'en faut pas plus pour rendre vivants et colorés votre terrain et votre maison. N'oubliez pas que lors de temps sec, il faut économiser l'eau. Vérifiez les journées et les heures où vous pouvez arroser auprès de la ville ou dans le journal municipal. Les membres du Comité Culture et Embellissement vous souhaitent un très bel été.

Philippe Gignac, président par intérim

Notre emblème floral
Echinacea purpurea




 Votre comité
Culture et embellissement

Info: philippe.gignac@villedeportneuf.com
www.villedeportneuf.com

Notre emblème aviaire
Le Grand Héron



Communiqué

Bilan positif pour la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf : 1 380 528\$ en ristournes

Pont-Rouge, mercredi 17 avril 2013. C'est hier que la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf tenait sa première assemblée générale annuelle au Club de golf le Grand Portneuf : une assemblée couronnée de succès! Somme toute, la soirée a tourné autour de trois grands axes. Notons la partie des états financiers dont une ristourne de plus de 1 380 000\$, la nécessité du nouvel immeuble au 1, rue du Jardin et un bilan de la distinction coopérative très positif avec un retour dans la collectivité de près de 155 000\$.

Bilan des états financiers

Malgré un effort très important de capitalisation occasionnant une période plus difficile dans les institutions financières, l'actif de votre caisse s'est tout de même établi à 433.5 millions, représentant ainsi une hausse de 3.6 % par rapport à l'an passé. « Ces chiffres le témoignent, nous sommes l'une des caisses les plus performantes de la région de Québec et de la Rive-Sud. Cela nous permet de vous remettre l'une des plus importantes ristournes » déclare M. Claude Rochette, directeur général de la Caisse.

Bilan du nouvel immeuble

L'idée est claire et les chiffres sont officiels : un nouvel immeuble s'imposait, car les besoins étaient bien présents et les coûts étaient moindres en nous relocalisant au 1, rue du Jardin. « Nous avons fait une économie de plus de 100 000\$ avec le nouvel établissement par rapport au coût estimé de la rénovation du 10, de la Fabrique » confirme M. Rochette.

Bilan de la distinction coopérative

La Caisse est très heureuse de contribuer au développement et au bien-être de sa collectivité. En 2012, c'est près de 155 000\$ qu'elle a remis dans sa communauté à travers différents projets. « Tout ceci est possible grâce aux membres qui font affaires chez nous » soutient M. Jacques Piché, président de la Caisse. Ainsi, plus les affaires seront nombreuses et importantes, plus grand sera le retour dans la collectivité. La Caisse Desjardins du Centre de Portneuf est toujours très heureuse de présenter des bilans aussi positifs et s'engage à demeurer, pour ses membres, l'une des caisses les plus performantes de sa vice-présidence.

Charline Sandra Bédard, Conseillère en communication, 418 284-0409, poste 299

Don de 20 000\$ de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf pour le projet DekHockey Portneuf



Pont-Rouge, mercredi 10 avril 2013. La Caisse Desjardins du Centre de Portneuf est très heureuse d'annoncer sa contribution de 20 000\$ au nouveau projet de DekHockey Portneuf qui devrait prendre vie dès ce printemps 2013. « La contribution de la Caisse est significative pour DekHockey Portneuf : sans son implication, le projet aurait eu des difficultés à voir le jour » mentionne M. Tomy Marchand, directeur général de DekHockey Portneuf. C'est parce que la Caisse croit au bien-fondé de cet événement sportif et à sa capacité de faire rayonner la ville de Portneuf à travers tout son comté qu'elle est fière de soutenir sa réalisation. « Nous tenons à ce que nos membres sachent que nous sommes présents dans leur milieu et que ce retour dans la collectivité est rendu possible grâce aux relations d'affaire que nous menons ensemble » affirme M. Claude Rochette, directeur général de la Caisse.

La Caisse tient à souhaiter une bonne saison 2013 aux amateurs de Dekhockey de la région de Portneuf et dépêchez-vous à vous inscrire!

Charline Sandra Bédard, Conseillère en communication, 418 284-0409, poste 299

Félicitations et merci à nos bénévoles de l'année: Martin Tremblay et Andréanne Darveau!
Une mention spéciale à Florence Trudel pour son implication au local des jeunes!



Livre "Au dit-lieu de Portneuf"

Ce livre relate l'histoire de Portneuf et inclut de nombreuses photos en noir et blanc et en couleur. Vous pouvez vous en procurer des copies, au coût de \$50.00 chacun, au bureau de l'hôtel de ville et chez M. Pierre Gignac (demers.gignac@globetrotter.net, 418 286-0024).

L'équipe de Portneuf 1861



Sensibilisation... chats errants!

Beaucoup de propriétaires de chat croient que leur chat bénéficie d'un statut spécial par rapport au chien, lui permettant d'aller où bon lui semble! En réalité, il n'en est rien en vertu de l'article 11 du règlement RMU-02 concernant les animaux, car votre chat NE DOIT PAS se trouver sur un terrain privé sans le consentement du propriétaire ou l'occupant de ce terrain et pour cause:

- Votre voisin n'apprécie pas forcément de trouver les excréments de votre chat sur son terrain;
- De plus, votre chat pourrait se battre avec le chat ou le chien du voisin.

VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE CHAT.

La Ville vous demande de prendre conscience de ce phénomène de nuisance répandu à travers la MRC de Portneuf et d'être vigilant et responsable afin de respecter le voisinage en vous assurant de garder votre chat sur votre terrain.

Jean-François Jourdain, Urbaniste
Ville de Portneuf



Je suis de retour du Guatemala où j'ai vécu une expérience humaine que je ne suis pas près d'oublier. J'ai rencontré des gens simples, mais extraordinaires. Là-bas, ils vivent avec peu et ils sont, malgré tout, très heureux. C'est toute une leçon de vie que j'ai eu le privilège de vivre. Je suis conscient que je ne suis pas resté assez longtemps pour faire une différence dans leurs vies, mais bien assez pour avoir un effet sur la mienne. Je tiens donc à tous vous remercier pour votre soutien dans ma campagne de financement, car grâce à vous, j'ai ramassé \$2 247.00 ce qui m'a permis de payer tous les frais de ce merveilleux voyage humanitaire. Merci énormément, ce voyage m'a donné le goût de recommencer.

Yan Julien

DÉSHERBER LES BORDURES DES RUES

Au cours des dernières années, nous avons remarqué la prolifération d'herbes en bordure des rues de notre ville, et ce, dans tous les quartiers.

Cette situation complique quelque peu le nettoyage et l'entretien des différentes voies de circulation et nécessite plusieurs interventions de nos employés municipaux. Nous sollicitons donc la collaboration de tous les résidents en leur demandant d'arracher les mauvaises herbes qui poussent le long de la bordure de rue en façade de leur propriété. La Ville favorise le désherbage manuel et mécanique et pour ce faire, il faut donc attendre que les herbes soient développées. Par la suite, un nettoyage des résidus de végétaux est recommandé afin d'éviter le colmatage des grilles d'égout pluviales. Ceci contribuera également à embellir votre environnement.

Merci de votre collaboration!

SVP, prenez note qu'il est interdit de laisser sur la voie publique le gazon tondu sur un terrain privé selon l'article 6 du règlement RC-07-03 concernant les nuisances, paix et bon ordre. Par respect pour le voisinage et les citoyens de la Ville de Portneuf, chaque citoyen doit s'assurer de garder son gazon coupé sur son terrain. De plus, la présence d'herbe le long des voies publiques peut nuire au bon fonctionnement de notre réseau pluvial et favoriser la prolifération des mauvaises herbes le long des trottoirs, bordures et chaînes de rues.

Une amende entre 250.00\$ et 500.00\$ pourrait être émise pour chaque infraction.

RAPPEL-RINÇAGE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC

Pour des raisons *hors de notre contrôle*, la période de rinçage des réseaux d'aqueduc 2013 est prolongée jusqu'à la fin juin.

Afin d'assurer la qualité de l'eau potable et celle de ses installations, la Ville de Portneuf procédera au nettoyage des réseaux d'aqueduc. Au cours du mois juin, les employés des travaux publics démarreront l'opération de rinçage des réseaux de distribution de l'eau potable. Durée approximative de ces travaux : 1 mois.

Objectif et procédure :

Les travaux qui seront menés de jour consistent à nettoyer les réseaux des différents dépôts qui peuvent s'accumuler dans les tuyaux. Pour ce faire, les employés du Service des travaux publics ouvrent les bouches d'incendie situées à des endroits stratégiques et les laissent couler suffisamment pour rincer adéquatement les conduites.

Que faire si votre eau est brouillée ?

Le rinçage d'un réseau d'aqueduc peut avoir comme conséquence de brouiller, troubler l'eau avec de petites bulles d'air ou de colorer l'eau distribuée. Si tel est le cas, ouvrez tous vos robinets d'eau froide durant quelques minutes jusqu'à ce que la situation revienne à la normale. Cette détérioration momentanée des qualités esthétiques de l'eau potable n'affecte en rien sa salubrité. Aucun problème bactériologique n'est généré par cette opération.

Suivi du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.18.1.1) :

Nous vous rappelons que l'eau potable de la Ville de Portneuf est analysée et suivie quotidiennement. De plus, des échantillons d'eau sont expédiés (chaque semaine) à un laboratoire accrédité par le MDDEP pour fin d'analyse. Tous les résultats obtenus sont acheminés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour un contrôle de qualité.

PARC DES LOISIRS PORTNEUF -JEUX D'EAU

Les jeux d'eau de la Ville de Portneuf situés au 1000, avenue Saint-Germain, sur les terrains des loisirs de la Ville, sont **OUVERTS** pour la saison d'été 2013 dès le 14 juin.

Les jeux d'eau incluant le mobilier urbain, les toilettes publiques, le nouveau module de jeux, le terrain de basket-ball / hockey ainsi que le nouveau terrain de volley-ball de plage composent cet espace.

L'horaire des jeux d'eau est le suivant: OUVERT À TOUS LES JOURS DE 10H00 À 20H00

La Ville de Portneuf se réserve le droit de fermer l'accès à certaines ou à toutes les aires de jeux du Parc de façon temporaire en raison de certaines conditions météorologiques ou autres.

Pour la sécurité des utilisateurs des jeux d'eau et du Parc des loisirs de Portneuf, il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées, des contenants de verre, des trottinettes, des bicyclettes, des patins et des planches à roulettes, des barbecues et des poêles à gaz.

RÈGLEMENTS

- A- Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sur la surface bétonnée des jeux d'eau;**
- B- Prière de maintenir les animaux de compagnie en laisse en tout temps;**
- C- Toujours maintenir les lieux propres et exempts de fientes (excréments) d'animaux;**
- D- Chaque enfant de moins de 3 ans doit être accompagné d'une personne responsable (pour un enfant) en tous lieux et en tout temps. Pour les enfants âgés de 3 à 7 ans, on exige la présence d'une personne d'accompagnement en tous lieux et en tout temps.**
Est considérée comme personne responsable toute personne âgée de 16 ans et plus; une preuve d'âge peut être demandée.
L'accompagnateur assume l'entière responsabilité des enfants qu'il accompagne;
- E- Un maillot de bain convenable est obligatoire pour tous les enfants et utilisateurs des jeux d'eau.**
La couche aquatique est permise pour les enfants de moins de 3 ans;
- F- Il est interdit de cracher, d'uriner, de se moucher ou de souiller l'eau de toute autre façon dans l'aire du jeu d'eau;**
- G- L'accès d'une pataugeoire publique est interdit à une personne atteinte d'une lésion cutanée, d'une maladie de la peau ou d'une maladie contagieuse ou infectieuse;**
- H- En tout temps, les baigneurs doivent se comporter de façon sécuritaire;**
- I- Toute personne ne se conformant pas à ces consignes peut être expulsée;**

Tout contrevenant aux consignes de sécurité et aux règlements généraux du site, spécifiques aux installations, perdra ses privilèges entraînant ainsi l'expulsion immédiate.



Service des loisirs

TOURNOI DE TENNIS– Circuit régional de tennis Juniors

Dans un esprit de saine compétition, le regroupement des directeurs des loisirs du comté de Portneuf vous offre la possibilité de participer à une série de 3 tournois. Nous souhaitons offrir la possibilité de jouer au tennis dans différentes municipalités du comté, mais comme l'été est court nous vous offrons 3 sites par année.

Voici la sélection 2013.

L'activité s'adresse au groupe d'âge suivant : **Juniors (7 à 17 ans)**

Maître de tournoi : **Laurent Trottier**

Heure : à compter de **9h00**

Dates : **5 juillet (Saint-Marc-des-Carières) 26 juillet (Pont-Rouge) 16 août (Portneuf)**

Date limite d'inscription : **de mai au 1^{er} juillet 2013**

PAR LA POSTE : 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines, G0A 1S0

(chèque à l'ordre : Comité des loisirs de Deschambault-Grondines)



© topendsports.com

Pour information : Céline Castonguay, directrice du Service des loisirs 418 286-3971 - loisirdeschambault@globetrotter.net

Site Web : www.deschambault-grondines.com

Cours de Tennis à la Ville de Portneuf

en collaboration avec



La Ville de Portneuf et L'École de Tennis Pierre Samson vous invitent à la prochaine session de cours de tennis pour Juniors et Adultes.

-> **1^{ère} session : 14 mai au 18 juin 2013** (Date limite d'inscription le 10 mai)

-> **2^{ème} session : 2 juillet au 13 août 2013** (Date limite d'inscription le 29 juin)

Durée : 6 semaines / session

Horaire des cours et clientèle visée:

16 h 00 à 17 h 00: Groupe des 5, 6, 7 et 8 ans	59\$ + taxes
17 h 00 à 18 h 00: Groupe des 9, 10, 11 et 12 ans	59\$ + taxes
18 h 00 à 19 h 00: Groupe Adulte Débutant	69\$ + taxes
19 h 00 à 20 h 30: Groupe Adulte Initié (90 minutes)	99\$ + taxes
20 h 30 à 22 h 00: Groupe Adulte Cardio-Tennis (90 minutes)	99\$ + taxes

Les raquettes seront fournies au besoin.

Nombre de places limité, réservez tôt !

Pour information et inscription, veuillez contacter:

Pierre Samson Téléphone: 418-929-6061

Courriel: tennisacademie@me.com



***Pour plus d'infos au sujet des cours, consultez le www.tennisacademie.ca**

Soccer pour adultes, gratuit et sans inscription!

À tous les vendredis, rendez-vous sur les terrains de soccer de la Ville de Cap-Santé à 18h30 pour une partie de soccer amicale.

Les équipes se forment sur place selon les personnes présentes.



L'activité est organisée par l'Association de Soccer Les Riverains qui regroupe les villes de Cap-Santé, Donnacona et Portneuf. Pour plus d'informations, écrivez au: soccer.riverains@gmail.com ou appelez au 418 286-3844 #29.

LIGUE PARTICIPATION DEKHOCKEY

40 ans et +

Inscriptions individuelles

Du 15 juillet au 6 octobre 2013

Journée des parties à déterminer avec les joueurs (une partie par semaine)

Coût : 110.00\$ / joueur pour 14 parties

Recherche de 2 responsables pour la coordination des joueurs (appels, etc.).



Coopérative Jeunesse de Travail et Camp Ados

du 25 juin au 9 août 2013

Vous cherchez quelqu'un pour **tondre votre pelouse**, pour **repeindre une clôture** ou pour **faire du ménage**? La **Coopérative Jeunesse de Travail** a été créée afin de répondre à **toute demande de service** de ce genre auprès de la communauté de Portneuf.

Inspirée du concept des «CJS» (Coopératives Jeunesse de Services), la **CJT** du Terrain de Jeu amènera les jeunes à s'organiser et à coordonner une coopérative de travail pour offrir leurs services auprès de la population.

Pour plus d'informations, communiquez avec nous :
418 286-6273 / camp.ados.portneuf@hotmail.fr



Inscription natation Automne 2013 Piscine Lyne-Beaumont, Pont-Rouge

Inscriptions cours de natation enfants et adultes :
du 12 au 15 août 2013 pour les résidents de Pont-Rouge
les 14 et 15 août 2013 pour les non-résidents

Frais administratif de 10.00\$ ajouté à partir du 16 août 2013

Enfants :

Session de 8 semaines (du 3 septembre au 28 octobre 2013)

Adultes :

Session de 14 semaines (du 8 septembre au 13 décembre 2013)

Comment s'inscrire ?

En ligne ou par la poste.

Pour connaître l'horaire et les prix :

La programmation aquatique complète automne-hiver 2013 sera disponible sur le site internet à partir du 17 juillet 2013 à l'adresse suivante : www.ville.pontrouge.qc.ca allez dans la section **Accès rapide**, puis cliquez sur Programmation aquatique.

Si vous désirez obtenir un nom d'utilisateur pour effectuer vos inscriptions en ligne ou encore pour recevoir nos communiqués par courriel afin de connaître nos périodes d'inscriptions, écrivez-nous dès maintenant à : piscine@ville.pontrouge.qc.ca.

Informations : 418 873-4896 P.0

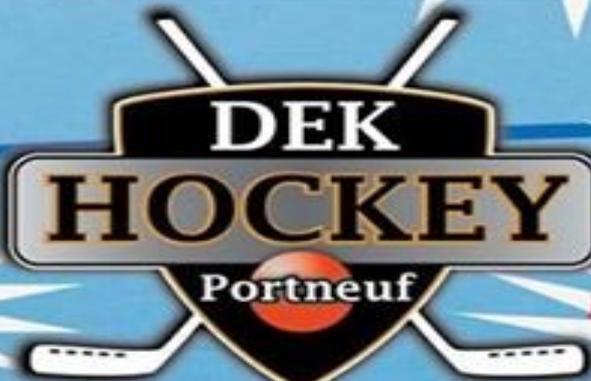


1ère édition



TOURNOI provincial

Desjardins
Caisse du Centre de Portneuf



surface neuve
3vs3
animation concours
rafraîchissements restauration

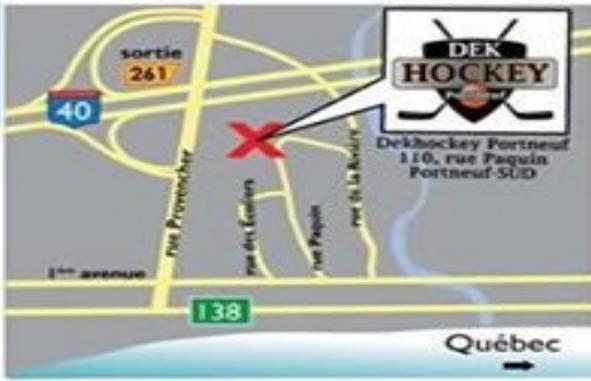
Classes HOMMES B - C - D	245\$/équipe Aucune restriction sur les bâtons
Classes FEMMES F3-F4	BOURSES selon nombres d'équipes

19-20-21 juillet 2013

inscription dès maintenant
Un dépôt de 50\$ avant le 8 Juillet confirmera votre inscription

INFO et inscriptions :
dekhockeyportneuf.com
 courriel : info@dekhockeyportneuf.com
 téléphone : 418 913-0571

 **Dekhockey Portneuf**



Québec